

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2014 à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents :	Mme Denise Dulac, mairesse M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier Mme Guylaine Aubin, conseillère M. Luc Vaillancourt, conseiller Mme Claudia Morin, conseillère M. Jean-Marc St-Jean, conseiller M. Clément Pouliot, conseiller
Est absent :	M. Gaston Fortier, conseiller

-
1. **Ouverture de la séance**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014**
 4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Autorisation des versements prévus à la Société du Patrimoine – exercice financier 2014;
 - 4.2. Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2013, une somme de 136 378 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « aqueduc et égout »;
 - 4.3. Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2013, une somme de 184 763,70 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « vente de terrain développement Chabot »;
 - 4.4. Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014;
 - 4.5. Adoption des états financiers de l'OMH au 31 décembre 2013;
 - 4.6. Offre d'achat de la compagnie 9300-8514 Québec inc. – Lot 4 412 015.
 5. **DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Résolution concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 - 5.2. Résolution d'embauche de Brendon Humphrey et Antoine Vaillancourt, étudiants, pour la saison estivale;
 - 5.3. Résolution d'embauche de Mme Lise Fournier pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts pour la saison estivale;
 - 5.4. Résultats de l'ouverture des soumissions – travaux d'asphaltage 2014;
 - 5.5. Résultats de l'ouverture des soumissions – fournitures de gravier 2014;
 - 5.6. Résultats de l'ouverture des soumissions – réfection des trottoirs 2014;
 - 5.7. Octroi du contrat pour la fourniture d'un caisson d'aluminium lors de travaux d'excavation;
 - 5.8. Résultats de l'ouverture des soumissions – lignage de rues 2014;
 - 5.9. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection de l'usine d'eau potable ainsi que le réservoir d'eau dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)*;
 - 5.10. Résolution retenant les services de la firme WSP inc. pour une étude préliminaire de l'agrandissement de l'usine d'eau potable ainsi que le remplacement du réservoir d'eau dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)*;
 - 5.11. Résolution retenant les services de M. Luc Dubreuil, ingénieur, concernant la stabilisation de la rive du ruisseau Labrecque à la hauteur de la rue Dallaire;
 - 5.12. Résolution retenant les services de M. Luc Dubreuil, ingénieur, concernant des travaux de réfection d'un ponceau dans le secteur de la route Ste-Caroline.
 6. **DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1. Adoption du projet de Règlement 2014-609 – Ententes relatives à des travaux municipaux;
 - 6.2. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2014;

- 6.3. Demande de dérogation mineure 2014-01 - M. Réjean Gagnon;
- 6.4. Demande d'un permis d'agrandissement selon les exigences du PIIA au 104, rue Principale;
- 6.5. Demande d'un permis d'agrandissement selon les exigences du PIIA au 103, rue Principale;
- 6.6. Demande de dérogation mineure 2014-02 – M. Richard Robichaud;
- 6.7. Adoption du Règlement 2014-607;
- 6.8. Adoption du Règlement 2014-608;
- 6.9. Demande à la CPTAQ – Ferme Mikaël enr. S.E.N.C.

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1. Suivi du Comité Familles et Aînés;
- 7.2. Résolution concernant les journées de la culture.

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;
- 8.3. Motion de félicitations élection 2014 – Mme Dominique Vien.

9. Approbation des comptes

10. Lecture de la correspondance

- 10.1. Lettre de remerciements de l'organisme Entraide Solidarité de Bellechasse.

11. Affaires nouvelles :

- 11.1. Souscriptions diverses :
 - 11.1.1. Demande de participation au souper-bénéfice de Radio Bellechasse-Etchemins;
 - 11.1.2. Demande de contribution du CLD de la MRC de Bellechasse – Dossier gaz naturel;
 - 11.1.3. Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins – Tournoi de golf;
 - 11.1.4. Demande de participation au tournoi de golf de la Maison de soins palliatifs du Littoral;
 - 11.1.5. Tournoi de golf de Saint-Malachie – 1^{re} édition;
 - 11.1.6. Demande de contribution – Course de Sainte-Claire au profit de Leucan;
 - 11.1.7. Demande de contribution – Course de Sainte-Claire le 17 mai 2014.
- 11.2. Varia.

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil : « Maintenant, en silence, nous allons observer un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoquera les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance, ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Sainte-Claire ».

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

381-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en ajoutant le point 11.1.7. : *Demande de contribution – Course de Sainte-Claire le 17 mai 2014.*

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014

382-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014 tel que présenté.

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION

4.1. Autorisation des versements prévus à la Société du Patrimoine – exercice financier 2014

383-2014 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accepte les versements prévus pour l'année 2014 concernant la Société du Patrimoine de Sainte-Claire, soit un montant de 3 000 \$ en mai et 3 000 \$ en septembre 2014, et autorise le directeur général à verser lesdits montants.

4.2. Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2013, une somme de 136 378 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « aqueduc et égout »

384-2014 Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers que soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Sainte-Claire, une somme de 136 378 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « aqueduc et égout » et représentant les excédents non affectés de l'année 2013.

4.3. Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2013, une somme de 184 763,70 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « vente de terrain développement Chabot »

385-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Sainte-Claire, une somme de 184 763,70 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « Vente de terrain développement Chabot » et représentant les excédents non affectés de l'année.

4.4. Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014;

386-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014 (selon le Code municipal, article 176.4).

4.5. Adoption des états financiers de l'OMH au 31 décembre 2013

387-2014 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'adopter les états financiers de l'OMH de Sainte-Claire pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

4.6. Offre d'achat de la compagnie 9300-8514 Québec inc. – Lot 4 412 015

Considérant que la Municipalité a reçu une offre d'achat, le 23 avril 2014, de la compagnie 9300-8514 Québec inc., située au 100, boulevard Bégin, (M. Maxime Lemelin) pour acheter le lot 4 412 015 sur la rue Industrielle;

Considérant que la compagnie désire bâtir un garage de 100 pieds x 65 pieds ayant comme vocation principale la réparation de véhicules lourds;

Considérant que la Municipalité peut aliéner à des fins industrielles, para-industrielles ou à d'autres fins qu'elle a acquis;

Considérant que le prix d'aliénation doit être égal ou supérieur au moins élevé entre le total des coûts et des frais engendrés pour l'acquisition et la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière à la date de la transaction selon la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

388-201 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité accepte de vendre à la compagnie 9300-8514 Québec inc. (M. Maxime Lemelin) le lot 4 412 015 et que la transaction devra être signée devant un notaire dans les cent vingt (120) jours de la présente résolution, et ce, aux frais de l'acquéreur;

Que si l'acquéreur décidait de vendre ou autrement aliéner l'immeuble alors qu'il est toujours vague, il devra s'interdire de le revendre pour un prix supérieur à celui payé à la Municipalité et en outre l'offrir au préalable par écrit à la Municipalité au même prix que celui fixé à la présente résolution;

Que le prix de vente est établi à 33 900 \$, plus taxes, et ne devra pas être moindre que la valeur au rôle d'évaluation foncière à la date de la transaction;

Que la mairesse, Mme Denise Dulac, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Dany Fournier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents afin de conclure ladite transaction.

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1. Résolution concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Madame Claudia Morin, conseillère, se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 40 134 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

389-2014

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5.2. Résolution d'embauche de Brendon Humphrey et Antoine Vaillancourt, étudiants, pour la saison estivale

Madame Claudia Morin revient à la séance.

390-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à embaucher Brendon Humphrey et Antoine Vaillancourt (2^e année) comme travailleurs saisonniers (étudiants) pour l'entretien des terrains et des bâtiments municipaux.

Le taux horaire accordé sera de 12,50 \$ à Brendon Humphrey et de 12,88 \$ à Antoine Vaillancourt (2^e année).

5.3. Résolution d'embauche de Mme Lise Fournier pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts pour la saison estivale

391-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à retenir les services de Mme Lise Fournier comme responsable de l'entretien des aménagements paysagers, et ce, à compter du mois de mai 2014, à raison de 15 heures par semaine, pour plus ou moins 20 semaines. Le taux horaire accordé sera de 15,95 \$.

5.4. Résultats de l'ouverture des soumissions – travaux d'asphaltage 2014

Considérant que la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour la fourniture et la pose de +/- 1 575 tonnes de béton bitumineux et la mise en place d'une couche d'usure, selon les spécifications du devis;

Considérant l'ouverture des soumissions pour le béton bitumineux des rues et des routes de la Municipalité;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues pour la fourniture et la pose de ± 1 575 tonnes, soit :

Construction B.M.L.	210 283,53 \$ taxes incl.
Entreprises Lévisiennes	193 810,49 \$ taxes incl.
Gilles Audet Excavation inc.	188 237,93 \$ taxes incl.
P.E. Pageau inc.	210 641,40 \$ taxes incl.

392-2014

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'asphaltage, selon les prix à la tonne de la soumission déposée le 28 avril 2014, incluant la clause d'ajustement du prix du bitume, et le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

5.5. Résultats de l'ouverture des soumissions – fourniture de gravier 2014

Considérant l'ouverture des soumissions sur invitation pour la fourniture de gravier;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues pour la fourniture +/- 4 700 tonnes de gravier soit :

Gilles Audet Excavation inc.	95 486,74 \$ taxes incl.
Les Excavations Lafontaine inc.	82 243,92 \$ taxes incl.

393-2014

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Les Excavations Lafontaine inc., au prix à la tonne fourni dans la soumission déposée le 28 avril 2014 pour la fourniture de gravier des routes gravelées.

5.6. Résultats de l'ouverture des soumissions – réfection des trottoirs 2014

Considérant l'ouverture des soumissions sur invitation pour la réfection d'une partie des trottoirs dans le secteur de la rue Principale;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues pour la réfection de +/- 395 mètres d'une partie de la rue Principale, soit au prix linéaire de :

Bordures moulées du Québec inc.	182,40 \$ taxes non incl.
Groupe Macadam inc.	157,38 \$ taxes non incl.
Laval Construction	222,00 \$ taxes non incl.
Les Entreprises Jean Leclerc Excavation Inc.	169,00 \$ taxes non incl.

394-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Groupe Macadam inc., selon le prix au mètre linéaire fourni dans la soumission déposée le 28 avril 2014, pour la réfection de +/- 395 mètres d'une partie des trottoirs dans le secteur de la rue Principale.

5.7. Octroi du contrat pour la fourniture d'un caisson d'aluminium lors de travaux d'excavation

Considérant que la Municipalité désire protéger ses employés lors de travaux d'excavation;

Considérant l'offre reçue de la firme spécialisée Équipement NCN Ltée pour la fourniture d'un caisson d'aluminium utilisable lors des excavations, au montant de 12 773,72 \$, taxes incluses;

395-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de la firme spécialisée Équipement NCN Ltée au prix de 12 773,72 \$, taxes incluses. Le coût de cette acquisition sera défrayé par le budget d'aqueduc et d'égout de la Municipalité.

5.8. Résultats de l'ouverture des soumissions – lignage de rues 2014

Considérant l'ouverture des soumissions sur invitation pour le lignage des rues;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues (prix au kilomètre) :

Dura-Lignes Inc.	
(ligne blanche simple)	226 \$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	552 \$ taxes non incl.
Marquage et Traçage du Québec	
(ligne blanche simple)	163 \$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	163 \$ taxes non incl.

396-2014 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de la firme Marquage et Traçage du Québec, selon le prix au Kilomètre fourni dans le bordereau de soumission déposée le 28 avril 2014 pour le lignage des rues.

5.9. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection de l'usine d'eau potable ainsi que le réservoir d'eau dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

397-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers

Que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Dany Fournier, à présenter pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) » pour la réfection de l'usine d'eau potable ainsi que le réservoir d'eau;

Que la Municipalité de Sainte-Claire s'engage à payer sa part des coûts admissibles;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents afférents à ladite demande.

5.10. Résolution retenant les services de la firme WSP inc. pour une étude préliminaire de l'agrandissement de l'usine d'eau potable ainsi que le remplacement du réservoir d'eau dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

Considérant que la Municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$, selon le Code municipal à l'article 936;

398-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre déposée par la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc. en date du 30 avril dernier et selon la méthode horaire avec un maximum de 17 500 \$ plus les taxes, et ce, afin de préparer une étude préliminaire de l'agrandissement de l'usine d'eau potable ainsi que du remplacement du réservoir d'eau dans le cadre du programme PRIMEAU. Le coût de ces travaux sera défrayé par l'excédent accumulé affecté « aqueduc et égout » de la Municipalité.

5.11. Résolution retenant les services de M. Luc Dubreuil, ingénieur, concernant la stabilisation de la rive du ruisseau Labrecque à la hauteur de la rue Dallaire

Attendu que la Municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code municipal à l'article 936;

399-2014

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat à M. Luc Dubreuil, ingénieur, afin de réaliser les plans, devis et demande de certificat d'autorisation au MDDEFP dans le cadre des travaux de stabilisation de la rive du ruisseau Labrecque à la hauteur de la rue Dallaire. Le coût de ces services est évalué à 1 750 \$ plus taxes selon l'offre déposée le 25 avril 2014 et sera défrayé par l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité. De plus, s'il y a des demandes supplémentaires de la part du MDDEFP, les honoraires seront facturés à 120 \$/heure.

5.12. Résolution retenant les services de M. Luc Dubreuil, ingénieur, concernant des travaux de réfection d'un ponceau dans le secteur de la route Ste-Caroline

Attendu que la Municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code municipal à l'article 936;

400-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat à M. Luc Dubreuil, ingénieur, afin de réaliser les plans, devis et la surveillance des travaux, ainsi que la demande d'autorisation à la MRC de Bellechasse dans le cadre des travaux de réfection d'un ponceau dans le secteur de la route Sainte-Caroline. Le coût de ces services est évalué à 2 250 \$, plus taxes, selon l'offre déposée le 2 mai 2014 et sera défrayé par le budget de fonctionnement de l'année 2014.

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1. Adoption du projet de Règlement 2014-609 – Ententes relatives à des travaux municipaux

Considérant que la Municipalité de Sainte-Claire est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant qu'en vertu des articles 145.21 à 145.30 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut assujettir la délivrance d'un permis à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité, portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités selon lesquelles est établie la part des coûts relatifs aux travaux que le titulaire du permis doit prendre à sa charge selon les catégories de construction, de terrains, de travaux d'infrastructures ou d'équipements indiqués par le présent règlement;

Considérant que le conseil municipal veut favoriser le développement harmonieux de son territoire et estime qu'il est dans l'intérêt général de ses citoyens que les coûts reliés à l'implantation des infrastructures et équipements municipaux soient à la charge des promoteurs;

Considérant que le présent règlement sera soumis à la procédure de consultation prévue aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2014;

401-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers de confirmer par la présente résolution l'adoption du projet de règlement ci-après décrit portant le numéro 2014-609 sur les ententes relatives à des travaux municipaux (voir annexe).

6.2. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2014

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2014.

6.3. Demande de dérogation mineure 2014-01 - M. Réjean Gagnon

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2014-01 soumise par M. Réjean Gagnon concernant le lot 3 713 085;

Considérant que la demande de dérogation mineure est présentée par Mme Brigitte Pelletier, notaire, pour les bâtiments secondaires qui sont situés au 316, rue Bégin à Sainte-Claire;

Considérant que ladite dérogation mineure concerne la superficie totale pour l'ensemble des bâtiments secondaires, la superficie des bâtiments secondaires étant de 126,8 mètres carrés, alors que la norme actuelle est de 112 mètres carrés, le tout présenté au certificat de localisation de l'arpenteur Jonathan Roy et portant la minute 1889;

Considérant que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction des articles 3 (*Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*) et 3.2 (*Conditions*) du règlement numéro 94-411 de la Municipalité de Sainte-Claire (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 avril 2014) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Considérant qu'un avis public a été publié le 15 avril 2014 conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les membres du conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibération du conseil municipal,

402-2014

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 316 route Bégin sur le lot 3 713 085 du cadastre du Québec.

6.4. Demande d'un permis d'agrandissement selon les exigences du PIIA au 104, rue Principale

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'un permis d'agrandissement sur la propriété du 104, rue Principale, soumise par M. Alain Michaud concernant le lot 3 713 498;

Considérant que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2004-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 avril 2014) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée, à la condition de remplacer le recouvrement extérieur de la partie de l'étage par un nouveau recouvrement de teinte plus pâle se mariant mieux avec la brique existante et de remplacer les fenêtres de l'étage par des fenêtres à guillotine comme celles du rez-de-chaussée;

Après délibération du conseil municipal,

403-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser l'agrandissement sur la propriété du 104, rue Principale, selon les exigences du règlement numéro 2004-511 (PIIA) et selon les conditions énumérées ci-dessus par les membres du Comité consultatif d'urbanisme.

6.5. Demande d'un permis d'agrandissement selon les exigences du PIIA au 103, rue Principale

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'un permis de rénovation sur la propriété du 103, rue Principale, soumise par M. Karl Lacroix, concernant le lot 3 713 513;

Considérant que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2004-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 avril 2014) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Après délibération du conseil municipal,

404-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la rénovation de la toiture sur la propriété du 103, rue Principale, selon les exigences du règlement numéro 2004-511 (PIIA) et des plans soumis par le propriétaire. De plus, une suggestion est faite au propriétaire de remplacer le garde-corps des galeries afin qu'il s'apparente plus au garde-corps original.

6.6. Demande de dérogation mineure 2014-02 – M. Richard Robichaud

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2014-02 soumise par M. Richard Robichaud, concernant le lot 3 713 382;

Considérant que la demande de dérogation mineure est présentée par Mme Isabelle Lajeunesse, notaire, pour le bâtiment principal situé au 38, boulevard Bégin à Sainte-Claire. Ladite dérogation mineure concerne la marge de recul avant suite à l'élargissement du boulevard Bégin. La marge de recul avant est de 4,22 mètres, alors que la norme actuelle est de 6 mètres, le tout présenté au certificat de localisation de l'arpenteur Rock Poulin et portant la minute 5404;

Considérant que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction des articles 3 (*Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*) et 3.2 (*Conditions*) du règlement numéro 94-411 de la Municipalité de Sainte-Claire (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 avril 2014) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Considérant qu'un avis public a été publié le 15 avril 2014 conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les membres du conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibération du conseil municipal,

405-2014

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 38, boulevard Bégin, sur le lot 3 713 382 du cadastre du Québec.

6.7. Adoption du Règlement 2014-607

Considérant qu'il y a lieu de définir une nouvelle zone commerciale en fonction des usages existants et à venir;

Considérant les pouvoirs accordés à la Municipalité par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

Considérant la tenue de l'assemblée publique du 7 avril 2014, et que lors de cette assemblée publique, les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer sur ledit règlement avaient la possibilité de le faire;

Considérant l'adoption de l'avis de motion le 7 avril 2014;

Considérant l'adoption du second projet de règlement à la séance du 7 avril 2014;

En conséquence,

406-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le Règlement no 2014-607 intitulé « Règlement de modification du règlement de zonage 2004-506 dans le but de créer une zone commerciale 39-C, à même les zones 37-I et 38-I » et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage 2004-506 est modifié par la création d'une nouvelle zone commerciale 39-C, à même les zones industrielles 37-I et 38-I.

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie la grille de spécification des usages de l'annexe 1 dont il est référence à l'article 18 du Règlement 2004-506, de façon à ajouter à la grille de spécification la zone 39-C, dans laquelle seront autorisés les usages suivants :

- vente en gros;
- à vocation récréotouristique;

- vente au détail;
- vente au détail ou location de véhicule moteur apparenté;
- dépanneur;
- poste d'essence;
- réparation automobile;
- para-industriel;
- services divers;
- hébergement et/ou restauration.

ARTICLE 3

Les normes d'implantation relatives à la zone 39-C seront :

- Marge de recul avant : 6 mètres;
- Marge de recul latéral : 2 mètres;
- Marge de recul arrière : 6 mètres;
- Hauteur minimale : 4.5 mètres;
- Hauteur maximale : 10 mètres.

Ces normes feront partie de la grille de spécification des usages de l'annexe 1.

ARTICLE 4

Toutes les autres dispositions du règlement de zonage 2004-506 demeurent et continuent de s'appliquer.

ARTICLE 5

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 5 MAI 2014

DENISE DULAC, mairesse

DANY FOURNIER, dir. général/sec.-trésorier

6.8. Adoption du Règlement 2014-608

Considérant qu'il y a lieu de redéfinir les usages dans la zone 100-A, afin de régulariser des situations existantes;

Considérant les pouvoirs accordés à la municipalité par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

Considérant la tenue de l'assemblée publique du 7 avril 2014 et que lors de cette assemblée publique, les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer sur ledit règlement avaient la possibilité de le faire;

Considérant l'adoption de l'avis de motion le 7 avril 2014;

Considérant l'adoption du second projet de règlement à la séance du 7 avril 2014;

En conséquence,

407-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le Règlement no 2014-608 intitulé « Règlement de modification du règlement de zonage 2004-506 dans le but d'autoriser un nouvel usage dans la zone 100-A » et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage 2004-506 est modifié de façon à autoriser un nouvel usage dans la zone 100-A du plan de zonage de la municipalité de Sainte-Claire.

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie la grille de spécification des usages de l'annexe 1 dont il est référence à l'article 18 du règlement 2004-506, de façon à autoriser, dans la zone 100-A, l'usage « industrie légère », tel que définie à l'article 16 du règlement de zonage 2004-506.

ARTICLE 3

Tous les autres usages autorisés dans la zone 100-A demeurent et continuent de s'appliquer.

ARTICLE 4

Toutes les autres dispositions du règlement de zonage 2004-506 demeurent et continuent de s'appliquer.

ARTICLE 5

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 5 MAI 2014

DENISE DULAC, mairesse

DANY FOURNIER, dir. général/sec.-trésorier

6.9. Demande à la CPTAQ - Ferme Mikaël S.E.N.C.

408-2014

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'appuyer la demande de la Ferme Mikaël enr. S.E.N.C., auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un échange d'une partie de terrain avec M. René Fournier et une cession de terrain à M. Michel Morin (érablière) et à Mme Isabelle Morin (bâtiments de ferme) ainsi que la vente d'une parcelle de terrain à la Ferme Simon Paré & Fils S.E.N.C. (terre de culture).

Le conseil est d'avis que cette utilisation n'affectera pas l'agriculture du secteur.

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Suivi du Comité Familles et Aînés

La conseillère Guylaine Aubin fait un retour sur la rencontre de consultation de la MRC tenue le 22 avril dernier, dans le cadre de la démarche d'élaboration de la Politique familles et aînés de la MRC de Bellechasse. La prochaine rencontre du comité familles-aînés de Sainte-Claire aura lieu ce mercredi 7 mai.

7.2. Résolution concernant les journées de la culture

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Claire et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant un plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

409-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame « *Journées de la culture* » le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

8.3. Motion de félicitations élection 2014 – Mme Dominique Vien

M. le conseiller Jean-Marc St-Jean présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de Mme Dominique Vien, pour son élection à titre de députée de Bellechasse le 7 avril dernier, ainsi que pour sa nomination au Conseil des ministres à titre de ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la municipalité de Sainte-Claire, les membres du conseil municipal lui souhaitent le meilleur des succès au cours de son mandat.

9. Approbation des comptes

410-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 5 mai 2014, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre de remerciements de l'organisme Entraide Solidarité Bellechasse

Lecture.

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

11.1.1. Demande de participation au souper-bénéfice de Radio Bellechasse-Etchemins

Lecture.

411-2014

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité réserve 3 cartes, au coût de 75 \$ chacune, et que Mmes Denise Dulac et Claudia Morin, ainsi que M. Luc Vaillancourt, représentent la Municipalité lors du souper-bénéfice annuel de Radio Bellechasse-Etchemins qui se tiendra le 12 juin prochain à la Station de ski Mont-Orignal à Lac-Etchemin.

11.1.2. Demande de contribution du CLD de la MRC de Bellechasse – Dossier gaz naturel

Lecture.

Considérant que le CLD de Bellechasse a retenu les services d'une entreprise spécialisée en relations publiques reconnue afin d'optimiser les chances de réussite pour l'obtention de l'aide financière des gouvernements supérieurs;

Considérant que le CLD désire constituer un fonds afin de défrayer les coûts reliés aux services de ladite entreprise;

Considérant que, selon le rapport de Gaz Métro, les entreprises qui auraient à consommer le plus de gaz naturel sont situées sur le territoire de Sainte-Claire;

412-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers de participer pour un montant de 1 000 \$ afin de constituer un fonds pour les coûts reliés aux services de l'entreprise spécialisée dans le cadre du dossier de la desserte en gaz naturel sur le territoire de Bellechasse.

11.1.3. Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins – tournoi de golf

Lecture.

Après discussion, aucun membre du conseil n'est disponible afin de participer à ladite activité.

11.1.4. Demande de participation au tournoi de golf de la Maison de soins palliatifs du Littoral

Lecture.

413-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de transmettre un don de 100 \$ à la Maison de soins palliatifs du Littoral.

11.1.5. Tournoi de golf de Saint-Malachie – 1^{re} édition

Lecture.

414-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter de contribuer à la première édition du tournoi de golf de Saint-Malachie pour un montant de 100 \$.

11.1.6. Demande de contribution – Course de Sainte-Claire au profit de Leucan

415-2014

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers de contribuer pour un montant de 100 \$ à l'organisation de la première Course de Sainte-Claire au profit de Leucan, et ce, selon la Charte de visibilité.

11.1.7. Demande de contribution – Course de Sainte-Claire le 17 mai 2014

416-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers de contribuer pour un montant de 100 \$ à la Fondation Alicia Mercier, dans le cadre de la course de 5 km qui aura lieu le 17 mai prochain sur la piste cyclable à Sainte-Claire.

11.2. Varia

12. Période de questions des citoyens

- Informations sur les coûts de surdimensionnement des conduites concernant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.
- Informations sur le dossier du brigadier scolaire. À suivre.
- Informations sur le dossier de stabilisation des rives du ruisseau Labrecque.
- Une personne dans la salle félicite l'entrepreneur qui effectue le travail de balayage des rues.
- Suivi sur le règlement adopté pour la circulation des camions lourds dans le secteur rue de la Fabrique. Dossier à suivre.
- Discussion sur la situation de l'entreprise Laforo. Mme la mairesse désire planifier une rencontre entre les acteurs principaux dans ce dossier, soit le MDDEFP, les représentants de l'entreprise, les représentants de la municipalité et les citoyens près de l'entreprise, afin de faire le point sur la situation, en particulier sur le bruit durant certaines périodes de la journée.
- Un citoyen félicite les membres du conseil pour l'organisation de la soirée visant à remercier les bénévoles qui travaillent tout au long de l'année et souhaite le retour de l'activité pour l'année prochaine.

13. Levée de la séance

417-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse